

1819

CONSTRUCTION DU FANAL DE LA POINTE-AUX-CANONS



En 1819, le Commandant FAYOLLE qui dirigeait l'Île, considéra qu'il était urgent et impératif de mettre en place un système lumineux permettant d'avertir les navires qu'ils approchaient d'une terre.

C'est ainsi que le 24 juillet de la même année il fit installer un fanal à l'huile sur un poteau en bois, sur le rocher se trouvant à l'entrée du Barchois (connu aujourd'hui sous le nom de Pointe aux Canons) ; il fit aussi dans le même temps placer un mât de pavillon pour signaux à la Vigie (morne près de la montagne du Pain de Sucre).

Le feu de la Pointe aux Canons fut allumé pour la première fois le 10 septembre 1819. Un fanal à huile est mis en place sur un poteau. Il s'agit d'une date importante en ce sens que cela permit enfin aux navires qui entraient dans le port d'être guidés par une lumière qui les empêchait, la nuit surtout, de heurter les rochers se trouvant à l'entrée de la rade. Ce fanal de la Pointe aux Canons fut remplacé par une tour à feu fixe blanc (le phare actuel à quelques détails près) le 1^{er} octobre 1862.

Ces installations marqueront le début de la signalisation maritime de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon

Chronologie

Feu de la Pointe aux-Canons

1819 :

pose d'un fanal à l'huile sur un poteau en bois d'où son nom « Pointe au fanal ». Allumage le 10 septembre 1819.

1847 :

(14 juin) le commandant Delécluse propose le remplacement de ce fanal par un feu plus puissant érigé sur une tour.

1862 :

(1^{er} octobre) les nouveaux équipements catadioptriques sont mis en service.

1949 :

Monsieur Muraccioli entreprend la restauration de la tour et lui donne sa physionomie actuelle.

1955 :

Raccordement au réseau de distribution électrique de la ville.

1967 :

(5 mai) en raison des travaux du nouveau port et du renforcement de la signalisation maritime, le feu est éteint à titre d'essai.

1972 :

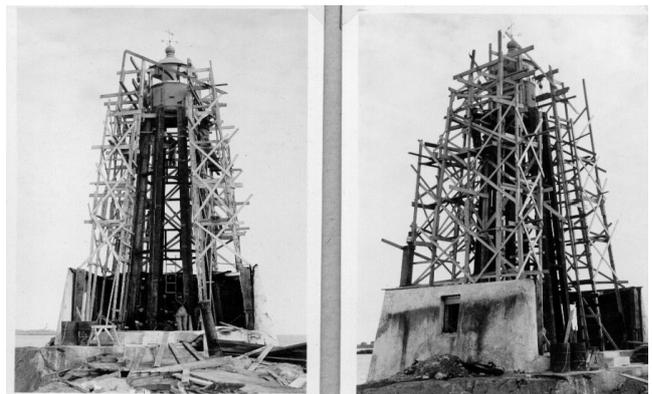
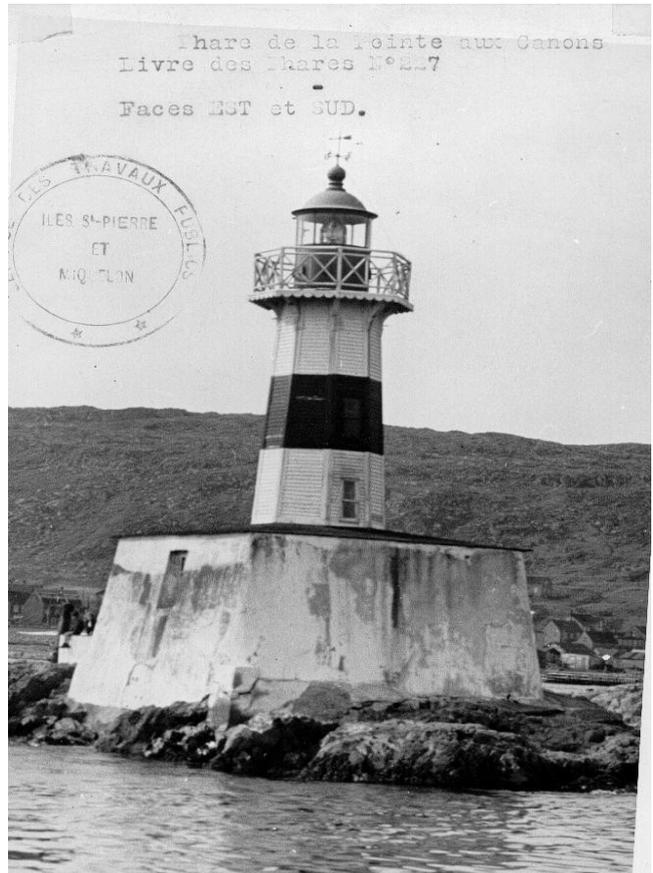
(21 novembre) sur demande des usagers et après certains travaux de restructuration, le feu est rallumé à titre d'essai.

1973 :

(7 mai) des travaux sont entrepris pour le remplacement de la lanterne et des optiques du feu normal et secours.

1984 :

(27 janvier) Suppression du feu du fait de la modification du balisage : mouillage de bouées, construction d'une digue abri et fermeture de la passe du Sud-Est à la navigation pour les gros navires.



Afin de conserver la hauteur du plan focal, il a été confectionné un soubassement en bois de forme octogonale qui repose sur la ceinture supérieure de la tourelle. Ce soubassement supporte un fanal d'horizon de 0,25 m de distance focale en équipement principal. Ce fanal est surmonté d'un fanal universel d'horizon de 0,10 m de distance focale pour l'équipement du feu de secours.

Caractéristiques nautiques

- Feu blanc à scintillements continus.
Lumière : 0,6 seconde
Obscurité : 0,6 seconde
- Intensité lumineuse du feu normal :
4800 candelas (unité de mesure remplaçant la bougie)
- Portée nominale 13 milles
- Lampe feu principal 75 watts en 24 volts
- Lampe feu de secours 36 watts en 12 volts

Le feu a été supprimé le 27 janvier 1984.

Le feu de la Pointe aux Canons est devenu : **Amer de la Pointe-aux-Canons**





Amer de la Pointe-aux-Canons (2006)



Aquarelles d'un artiste local - M. Patrick DERIBLE

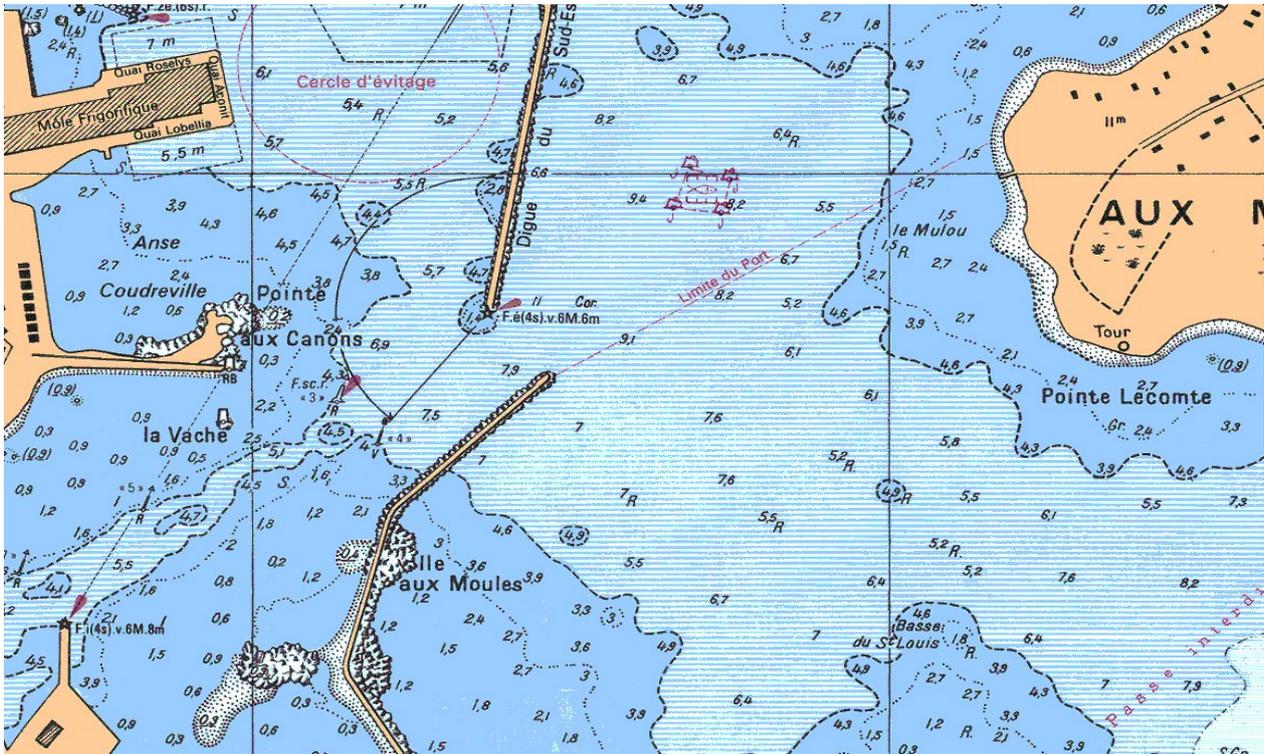


Photo de M. Philippe PLISSON



Timbres du feu de la Pointe-aux-Canons

Historique de la signalisation maritime aux îles Saint-Pierre et Miquelon



Extrait de la carte marine du SHOM